

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0591^e séance
tenue le 16 octobre 2017 à 14 heures
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalonde; les doyens : M. Frédéric Bouchard, Mme Francine Ducharme, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M. Réjean Hébert, Mme Lyne Lalonde, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté de médecine dentaire : Mme Renée Delaquis; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, M. Christian Baron, M. Francis Beaudry, Mme Chantal Bémeur, M. Pierre Bourgouin, M. Adrian Burke, M. Philippe Comtois, M. André Desrochers, Mme Diana Dimitrova, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Dominic Forest, M. Carl Gagnon, M. Claude Giasson, M. Robert Kasisi, Mme Suzanne Laberge, Mme Audrey Laplante, M. Daniel Lamontagne, Mme Guylaine Le Dorze, M. Jonathan Ledoux, Mme Nicole Leduc, M. Jun Li, M. Laurence McFalls, M. Alain Moreau, M. Jean Piché, Mme Tiiu Poldma, Mme Sophie René De Cotret, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, Mme Nathalie Trépanier, Mme Lyse Turgeon, Mme Marion Vacheret, M. Stéphane Vachon; les représentants du personnel enseignant : M. Jean-Philippe Després, Mme Gisèle Fontaine, M. Najib Lairini, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme Guylaine Messier, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean Poiré; les représentants des étudiants : Mme Jessica Bérard, Mme Fatine Kabbaj, M. Philippe LeBel, Mme Andrée-Anne Lefebvre, M. Nicolas St-Onge, M. Denis Sylvain; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Eric Romano; les représentants des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme Isabelle Shumanski; les observateurs : Mme Sophie Archambault, Mme Kate Bazinet, M. Alain Charbonneau, Mme Patricia Conrod, Mme Isabelle Daoust, Mme Sylvie Dubuc, Mme Lucie Duval, Mme Biba Fakhouri, Mme Chloée Ferland-Dufrense, M. Jean-Philippe Fortin, M. Guy Gagnon, Mme Joliane Grandmont-Benoit, Mme Françoise Guay, M. Didier Justras-Aswad, Mme Julie Lambert, Mme Sophie Langlois, Mme Christine Leonard, M. Samuel-Élie Lesage, M. François Lespérance, M. Daniel Lévesque, Mme Marie-Claude Lévesque, M. Guillaume Paré, M. Jean Renaud, M. Mario Roy, Mme Annie Sabourin, Mme Michaël Séguin, Mme Veronika Shkryleva, Mme Andréanne St-Gelais, M. François Trottier-Duclos, Mme Helena Urfer, M. Pierre G. Verge.

ABSENTS : le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre; un doyen : M. Paul Lewis; les directeurs des écoles affiliées : M. François Bertrand, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. Jean-Sébastien Boudrias, Mme Josée Dubois, M. Arnaud Duhoux, M. Vincent Gautrais, M. Serge Montplaisir, M. Christian Nadeau, Mme Elvire Vaucher; les représentants du personnel enseignant : Mme Karine Fradet, M. François Le Borgne; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche, M. Pierre Baptiste; les étudiants : M. Yan Bertrand, M. Simon Forest; un représentant du personnel : M. Sylvain Chicoine; une représentante des cadres et professionnels : Mme France Filion; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, M. Simon Carrier, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, M. Daniel Lajeunesse, Mme Claude Mailhot, Mme Sylvie Normandeau, M. Matthew Nowakowski, Mme Chantal Pharand, Mme Anne Quirion.

EXCUSÉS : les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Michel Carrier; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, Mme Isabelle Brault, M. Paul Lespérance, M. Bertrand Lussier, M. Jean-François Masson, M. Francis Perron, M. Philippe R. Richard, Mme Audrey Smargiassi, Mme Isabelle Thomas, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Christina Zarowsky; les représentants du personnel enseignant : M. Frédéric Kantorowski, Mme Ghyslaine Samson Saulnier, M. Paolo Spataro; une observatrice : Mme Claire Benoit.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton, recteur

PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Mme Claire Durand

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Le directeur de l'École Polytechnique

François Bertrand
Directeur général par intérim

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

M. Paul Lespérance, professeur agrégé au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine

Faculté de médecine vétérinaire

M. Francis Beaudry, professeur agrégé au Département de biomédecine vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire

Carl Gagnon, professeur titulaire au Département de pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire (Renouvellement)

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

École de santé publique

Ghyslaine Samson Saulnier, chargée de cours au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique

Fins de mandat

Le directeur de l'École Polytechnique

Christophe Guy
Directeur général

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

Mme Marie Andrée Bruneau, professeure agrégée de clinique au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine

AVIS DE DÉCÈS

Service de l'admission et du recrutement

Mme Jacinthe Ménard, agente d'admission retraitée du Service de l'admission et du recrutement, décédée le 5 septembre 2017.

Faculté des arts et des sciences

Mme Renée Leclerc, documentaliste retraitée du Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 22 septembre 2017.

École de santé publique

M. Charles Tilquin, professeur retraité du Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'ESPUM, décédé le 5 octobre 2017.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0591-1 **ORDRE DU JOUR**
2017-A0021-0591^e-341

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2017-A0021-0591^e-341.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0589^e séance tenue le 11 septembre 2017
3. Affaires découlant du procès-verbal
 - 3.1. Information sur la Charte et les Statuts
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Faculté de médecine : Changement d'appellation du Département de psychiatrie
8. Recommandations au Conseil de l'Université relatives à la nomination de membres à la Commission des études
 - 8.1. Nomination d'un officier de la Faculté de médecine
 - 8.2. Nomination de deux officiers de la Faculté des arts et des sciences
9. Éléments du Plan d'action de l'UdeM en matière d'équité, de diversité et d'inclusion visant les Chaires de recherche du Canada

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Prochaine séance Le 6 novembre 2017, à 14 heures

11. Clôture de la séance

M. Schiettekatte rappelle qu'à la séance précédente il avait été décidé de reporter à la présente séance la présentation sur l'évaluation de l'enseignement de Mme Sylvie Normandeau. Il a été informé qu'elle n'était pas disponible aujourd'hui, mais souhaite qu'il soit inscrit au procès-verbal que le point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le secrétaire général confirme que c'est qui est prévu, il comptait le mentionner dans les affaires découlant. Il explique qu'au moment du report on n'avait pas l'information que Mme Normandeau ne serait pas disponible aujourd'hui.

AU-0591-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0589^e SÉANCE TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2017**

La modification suivante est apportée à la page 10, le quatrième paragraphe se lira : « Le 1^{er} septembre avait lieu une séance d'accueil pour les professionnels formés à l'étranger inscrits à l'Université de Montréal pour une formation d'appoint. »

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0589^e séance tenue le 11 septembre 2017, tel que modifié.

AU-0591-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL** 2017-A0021-0591^e-342, 342 amendé

Outre la présentation sur l'évaluation de l'enseignement mentionnée au point 1, le secrétaire général fait un suivi au sujet de deux interventions de la séance précédente, relatives à la formulation de deux articles de la Charte, soit la formule d'amendement et l'article 8 c). Le Conseil y a donné suite en apportant deux modifications au projet de loi modifiant la Charte : ainsi, la formule d'amendement a été retirée, et l'article 8 c) sur la composition du Conseil de l'Université a été modifié de manière à remplacer l'expression « membre du personnel enseignant qui n'est pas professeur de carrière » par « chargé de cours ». Les membres ont reçu la résolution du Conseil à ce sujet (2017-A0021-0591^e-342, 342 amendé).

M. David Lewis remercie le secrétaire général et le Conseil de l'Université pour la modification.

M. Burke demande où en est rendu le projet de loi modifiant la Charte déposé à l'Assemblée nationale et si l'on sait à quel moment se tiendra la commission parlementaire.

Le secrétaire général rappelle que le dépôt formel du projet de loi au Bureau de la législation de l'Assemblée nationale a eu lieu en août pour étude par les légistes de l'Assemblée nationale. Ceux-ci ont fait des commentaires mineurs qui ont été transmis aux juristes des ministères concernés dont on attend les commentaires dans les prochaines semaines. Suivra un dépôt formel à l'Assemblée nationale et une étude en commission parlementaire, probablement vers la fin novembre ou le début décembre, pour un vote en décembre 2017, selon le calendrier prévu actuellement. Le cas échéant, la nouvelle mouture de la Charte entrerait en vigueur en juin 2018.

M. McFalls demande quelle est la signification juridique du retrait de l'article 43 du projet de loi modifiant la Charte, qui a pour effet de passer sous silence le pouvoir de modifier la Charte, ce qui constitue un retour à la situation juridique actuelle. Il relève que le secrétaire général a prétendu dans les séances antérieures que le silence de la Charte à ce sujet pourrait être interprété dans le sens que le Conseil aurait le dernier mot sur toute modification, comme c'est le cas actuellement.

Le secrétaire général rappelle que la modification formelle de la Charte relève de la procédure parlementaire établie par l'Assemblée nationale. Le changement législatif passe par un vote à l'Assemblée nationale et tout ce qui est requis est un dépôt d'un projet de loi avec une résolution du Conseil de l'Université. D'autre part, les conditions et les modalités par lesquelles le Conseil consulte lui appartiennent.

M. Ledoux rappelle qu'à la séance précédente, il avait été mentionné qu'aucun changement majeur ne pouvait être apporté à cette étape étant donné que le projet de loi était déposé. Or le retrait de l'article 43 par le Conseil lui apparaît être un changement majeur au projet de loi au regard des discussions de l'Assemblée universitaire au sujet de la formule d'amendement lors de sa dernière séance.

Le secrétaire général rappelle que, lors de cette séance, l'Assemblée s'était questionnée au sujet de la formule d'amendement et que le doyen de la Faculté de droit était intervenu sur la recevabilité d'une telle proposition, à savoir qu'on se trouvait à lier le législateur sur des modalités de changement d'un projet de loi. Par ailleurs, les légistes de l'État consultés à ce sujet ont également soulevé cette question. Donc lorsque le Conseil a évoqué le retrait, cela faisait l'affaire des deux parties, le Conseil et l'Assemblée nationale.

Dans la foulée de la question soulevée par M. McFalls, à savoir si le Conseil maintient sa prétention à l'effet qu'il lui revient de décider, M. Saul est d'avis que la réponse est non parce que le Conseil a retiré la formule d'amendement du projet de loi sur la Charte, faisant en sorte que l'ancienne prétention du Conseil est caduque. Ce qu'il y a cependant, c'est le précédent de la réforme actuelle de la Charte, à savoir une entente sur toutes les questions entre le Conseil de l'Université et l'Assemblée universitaire. À son avis, il s'agit d'une situation bien meilleure que la dernière fois. Donc la réponse à la question de M. McFalls est qu'il y a eu un compromis, et que la prétention du Conseil est maintenant retirée.

La présidente des délibérations rappelle à M. Saul qu'il s'agit d'un point consacré au suivi au procès-verbal.

En réponse à l'intervention de la présidente des délibérations, M. McFalls souligne qu'il ne s'agit pas d'un point portant seulement sur le suivi du procès-verbal, mais aussi des affaires découlant et qu'il est possible à ce point de voter des résolutions, y compris une résolution demandant qu'il y ait une clarification juridique du sens exact du silence du texte de la Charte.

La présidente des délibérations lui demande s'il en fait une proposition formelle et, le cas échéant, de libeller cette proposition.

M. McFalls propose que l'Assemblée universitaire demande au secrétaire général d'obtenir et de publier un avis juridique clarifiant la signification juridique du silence de la Charte proposée quant au processus de modification, et ce, à la lumière des précédents de la réforme en cours. La proposition est appuyée.

L'Assemblée procède au débat sur cette proposition.

Le recteur rappelle que l'Assemblée a cheminé sur les ajustements à la Charte avec l'idée d'avancer sur les modifications qui étaient consensuelles et que les sujets sur lesquels il n'y avait pas un large assentiment étaient mis de côté, ce que le Conseil a décidé de faire dans ce cas-ci. Il rappelle qu'à la séance précédente, les avis étaient partagés sur le besoin ou non d'une formule d'amendement. Il invite les membres de l'Assemblée à être cohérents avec ce cheminement et à laisser cette question pour une future itération de la Charte.

La présidente des délibérations rappelle que la proposition implique simplement que le secrétaire général demande un avis juridique sur les conséquences du retrait relatif à la formule d'amendement de la Charte.

M. Saul dit être d'accord avec M. McFalls sur le fond, à savoir défendre les droits de l'Assemblée universitaire. Cependant, les droits de l'Assemblée ont été affirmés par le retrait des

prétentions du Conseil. Dans ce contexte, rouvrir le sujet en demandant un avis juridique sur une question qui semble réglée, c'est le mettre de nouveau sur la table et permettre au Conseil de revenir avec ses prétentions. À son avis, ce genre de demande est risqué pour les fins mêmes poursuivies par M. McFalls. Pour cette raison, il va voter contre la proposition.

Bien qu'il se dissocie des travaux de l'Assemblée universitaire sur la Charte, M. Schiettekatte souligne que l'Assemblée a adopté une formule d'amendement selon laquelle le Conseil et l'Assemblée devaient s'accorder sur les changements, alors qu'unilatéralement le Conseil a changé cette formule et l'a ensuite retirée. À son avis, il reste un flou qui mérite d'être clarifié, d'autant plus que le projet de modification de la Charte est venu du Conseil. Il s'inquiète en regard d'une modification à la Charte dans le futur, et pense qu'il serait utile que cela soit clarifié, par exemple par un avis juridique.

Revenant à l'intervention de M. Saul, M. Arsenault pense que dire qu'il y a un précédent maintenant peut être interprété dans le sens que le Conseil de l'Université a initié un projet, l'a soumis à l'Assemblée universitaire qui a fait des recommandations au Conseil qui a tranché ; et donc que c'est ainsi que cela doit se faire dans le futur. Or il lui semble que, pour ce qui est des orientations de l'Université, la discussion devrait émaner de l'Assemblée universitaire. Il faut s'assurer que la conclusion que l'on doit tirer de cela est qu'il y a deux corps, le Conseil et l'Assemblée universitaire, qui doivent se mettre d'accord sur un projet pour modifier la Charte et ne pas entériner le fait qu'il faut que cela vienne d'abord du Conseil. Il lui apparaît important qu'il y ait une clarification à ce sujet ; il votera donc pour la proposition.

M. David Lewis souligne qu'il est écrit au procès-verbal de la dernière séance que M. Arsenault demande pourquoi on ne revient pas tout simplement au *statu quo* dans ce cas-ci, c'est-à-dire ne rien préciser comme dans la Charte d'origine.

Invité à conclure avant la tenue du vote, M. McFalls opine qu'il n'y a pas de mal à demander un avis juridique qui va clarifier ce sujet. Se priver de cette clarification, c'est se lier les mains et faire preuve de manque de raison.

Une demande de vote secret dûment appuyée est présentée. L'Assemblée procède au vote et rejette la proposition par 44 votes contre, 21 pour et 1 abstention.

AU-0591-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0591-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0591-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants écoulés depuis la dernière réunion de l'Assemblée, en mentionnant d'abord la poursuite des activités de la rentrée à la FEP, le 12 septembre.

Le recteur souligne ensuite l'ouverture du nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) qui a eu lieu dans les jours suivants, un établissement de classe mondiale dont l'Université peut être fière, et qui s'ajoute au Centre de recherche du CHUM qui abrite des activités de recherche et des personnes de haut calibre.

Le 25 septembre avait lieu le lancement de la campagne « Le français, c'est dans l'ADN de l'UdeM » qui proposait diverses activités pour célébrer et promouvoir l'usage du français dans la vie universitaire. Le recteur souligne que l'UdeM est la seule université à mettre de l'avant son caractère francophone et francophile.

Le recteur mentionne ensuite une entente conclue avec les forces armées canadiennes pour des formations de compétences générales, tant à la FEP qu'à la FAS, destinées aux militaires des forces régulières et aux réservistes.

L'UdeM a reçu un don de 2 M\$ de la Banque Royale du Canada, versé notamment pour le Centre d'entrepreneuriat Poly-UdeM.

Le 5 octobre avait lieu à Saint-Hyacinthe un événement de la Société du patrimoine pour l'annonce d'un don de 5 M\$ pour les sciences biologiques.

La semaine dernière a eu lieu une activité dont l'UdeM était co-commanditaire, le Congrès des Amériques sur l'éducation internationale, dans la cadre de laquelle une entente a été conclue entre l'Université de Guadalajara et la Faculté de droit de l'UdeM.

Le même jour, il y a eu la signature de la convention collective avec le SCCCUM, qui touche 2500 personnes.

Le recteur mentionne ensuite que le 12 octobre, la vice-rectrice Louise Béliveau a représenté l'UdeM à un événement, tenu à Québec, regroupant toutes les directions des universités et des collèges, ainsi que des CIUSS qui accueillent des stagiaires, en marge de l'accueil des diplômés formés à l'étranger. Mme Béliveau ajoute qu'il y avait plusieurs ministres et le premier ministre ainsi que les représentants des 46 ordres professionnels. L'objectif était de discuter du parcours des diplômés formés à l'étranger pour voir comment faciliter leur accès à la pratique professionnelle plus rapidement. Différents gestes seront posés au cours des prochains mois, notamment la création d'un guichet unique Qualification Québec.

Le même jour, à Montréal, le recteur participait au Gala de l'Ordre du mérite pour honorer M. Bernard Landry, un diplômé de l'UdeM. Ce fut un bel événement qui illustre à ses yeux l'importance d'entretenir des liens avec les diplômés.

Le recteur mentionne ensuite diverses activités et démarches en continu sur divers dossiers : en lien avec le U15 et le rapport Naylor, des représentations se poursuivent pour une hausse du financement de la recherche. Sur le dossier de l'intelligence artificielle, des actions sont menées relativement à l'opérationnalisation de l'Institut québécois de l'intelligence artificielle. Enfin, plusieurs dossiers immobiliers : le campus MIL et les activités autour du MIL, dont il fera état lorsque les choses auront évolué. L'acquisition du Centre d'insémination artificielle du Québec (Ciaq) au campus de Saint-Hyacinthe. En ce qui a trait au campus principal, l'Université a engagé le gestionnaire des projets de déménagement qui suivront les rénovations qui seront réalisées pour la mise à niveau des bâtiments laissés par le départ des départements des sciences vers le campus MIL. Le recteur souligne qu'il en coûtera à peu près le même montant pour rénover que pour la construction du complexe des sciences. Des représentations sont faites par lui-même et le vice-recteur Éric Filteau au gouvernement qui s'inquiète quant aux capacités financières de l'Université en regard de tous ces développements. À cela se greffe un réaménagement des espaces extérieurs dont l'Assemblée sera informée lorsque les autorisations auront été données, l'UdeM étant dans une zone protégée par le ministère de la Culture.

Le recteur termine son rapport en mentionnant les classements récents qui confirment le maintien de la position de l'UdeM. Cependant, observant que les Asiatiques, qui investissent beaucoup dans les universités, prennent de plus en plus de place dans les classements, il se questionne sur la position dans 5 à 10 ans des universités du Québec compte tenu du sous-investissement du gouvernement du Québec dans les universités québécoises.

AU-0591-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Mme Béliveau informe que l'Université de Montréal lance une campagne pour promouvoir, auprès de l'ensemble de la communauté universitaire, une utilisation éthique et responsable des médias

sociaux. Ce projet, qui s'inspire d'une campagne faite à la Faculté de médecine, a été développé par une équipe formée de professeurs, de chargés de cours, de membres du personnel et d'étudiants. Elle invite les membres à visiter le site Web Réflexes numériques pour plus d'information.

M. Charest informe que cette année encore l'UdeM se joint à la campagne Centraide ; le lancement de la campagne aura lieu dans la semaine du 19 octobre. L'objectif pour 2017 est de 250 000 \$. Il invite les membres de la communauté universitaire à contribuer généreusement. Cette campagne prendra fin au début décembre, au moment où débutera la campagne de l'Université pour les paniers de Noël.

AU-0591-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. David Lewis s'informe au sujet de la réévaluation du financement universitaire réalisé par le ministère de l'Enseignement supérieur, et de ce que cela annonce pour l'UdeM.

M. Filteau explique que le ministère a entrepris une révision de la formule des CLARDER, en lien avec la définition des cours, il y a trois ans, en vue du financement pour l'année 2018-2019. Des représentations sont faites à ce sujet par le Conseil de l'Université, le BCI, ainsi que par les vice-recteurs administration et finances des établissements pour s'assurer de la suite. On s'attend davantage à un rééquilibrage en fonction de la réalité d'aujourd'hui, versus la réalité d'il y a 10 ans lorsque cet exercice avait été fait. Cette révision ne devrait pas donner lieu à des changements majeurs du montage financier. On espère tout de même que les surplus budgétaires du gouvernement du Québec permettront de hausser l'enveloppe globale de financement.

Le recteur exprime son inquiétude en regard de cet exercice axé sur des détails qui divisent les établissements plutôt que sur les grands éléments qui rassemblent le monde universitaire. Il rappelle la suggestion qu'il avait faite l'année dernière aux ministres Carlos Leitao et Hélène David de mettre, de façon additionnelle, 1 % du budget du Québec d'ici 4 ans, soit environ 250 M\$ par année ; une idée qui avait fait consensus parmi les chefs des établissements universitaires du Québec. Lors de la dernière réunion du BCI, il est revenu sur cette idée en soulevant l'importance que les établissements s'accordent sur les éléments qui les unissent plutôt que sur ceux qui les séparent.

M. Fallu présente une question au vice-recteur finances et aux infrastructures au sujet d'un problème de suivi de Synchro pour le remboursement des dépenses pour un congrès en raison d'une erreur sur la date de la fin du projet ; un problème qui semble être répandu à l'université. Il demande s'il est possible d'apporter un ajustement à Synchro dans de tels cas, par exemple en programmant l'envoi d'un courriel automatique pour signaler tout problème avec un remboursement.

M. Filteau dit prendre note de la situation ; des vérifications seront faites pour corriger ce problème.

M. Saul présente une question en trois volets au sujet de la discipline, dont il avait été convenu qu'elle serait laissée en dehors de la discussion de la Charte, pour être plutôt traitée dans le cadre de discussions entre la direction de l'UdeM et l'exécutif du SGPUM puisque cette question porte sur les relations de travail. D'abord, où en sont ces discussions entre la direction et l'exécutif du SGPUM ? Quelles sont les personnes qui participent aux discussions ? Et enfin, est-ce que ce sont des échanges qui portent exclusivement sur la question de la discipline, parce que c'est une question des relations de travail, ou y a-t-il d'autres sujets qui sont aussi soulevés et discutés entre les deux parties ?

M. Charest indique que deux rencontres ont eu lieu en mai, auxquelles lui-même et le secrétaire général ont pris part avec des membres de la direction du SGPUM, pour essayer de préciser les enjeux autour de la question de la discipline, en lien avec la modification de la Charte. Suite à ces deux rencontres, il a été convenu, de part et d'autre, de mandater des représentants légaux. Donc deux procureurs du côté de l'UdeM et deux procureurs du côté du SGPUM poursuivent les échanges afin de trouver une solution à cette question de la discipline. Une ou deux rencontres ont eu lieu au début de l'été, puis les travaux ont été suspendus pour les vacances. Des rencontres sont prévues à la fin du mois

d'octobre entre les procureurs. Le mandat qui leur a été donné est de trouver une solution au traitement de la discipline, il n'est pas question d'autres sujets lors de ces rencontres.

M. Giasson présente une question de suivi à Mme Hébert, vice-rectrice responsable de la recherche, au sujet d'une question qu'il a soulevée l'hiver dernier à l'Assemblée universitaire, à savoir que le secrétariat général exigeait des chercheurs, des étudiants et des professeurs qui voulaient utiliser les données d'une clinique, par exemple de la clinique universitaire de l'École d'optométrie, d'obtenir l'assentiment du commissaire d'accès à l'information. Il avait soulevé le fait que des étudiants avaient attendu pendant plus d'une année avant de recevoir cette autorisation, ce qui n'est pas très compatible avec la volonté d'accélérer le parcours des études supérieures.

Mme Hébert informe que le Bureau de la conduite responsable a travaillé avec le secrétariat général pour arriver à une résolution de cette problématique pour l'ensemble des cliniques à l'UdeM, de telle sorte que l'ensemble des patients, clients ou usagers, pourraient consentir à être recontactés pour participer à des projets de recherche. Quelques aspects restent à être finalisés. Elle espère pouvoir en faire l'annonce à la prochaine séance de l'Assemblée.

Mme Turgeon présente une question en lien avec la question de la gestion des locaux d'enseignement soulevée lors de la dernière séance. Pour solutionner le problème, est-ce possible d'améliorer le logiciel qui traite la gestion des locaux d'enseignement pour ajouter une fonction dans l'algorithme de décision, qui ferait en sorte de privilégier des locaux d'enseignement dans les unités de travail des enseignants ?

Mme Béliveau explique le processus suivi pour les demandes de locaux par les TGDE dans les unités et les principaux critères dont l'algorithme tient compte dans l'assignation des locaux. Peut-être qu'il serait possible d'améliorer l'algorithme pour l'assignation des locaux, mais le problème est que l'on manque de locaux pour répondre à tout le monde.

M. McFalls présente une question à M. Filteau au sujet des délais de remboursement des dépenses en honoraires pour des techniciens et des experts qu'il engage pour travailler sur son terrain de recherche en Europe. Il prévient ces personnes que l'UdeM est mauvais payeur du fait que ça prend de 4 à 6 mois pour être payé. Cependant, il dit avoir été informé qu'il y aurait de nouvelles directives aux finances qui rendraient les choses encore plus compliquées et qu'il serait préférable de ne pas engager des gens de l'extérieur. Il désire des informations à ce sujet.

M. Filteau précise d'abord que l'UdeM n'est pas mauvais payeur. Concernant la question des délais, il invite à transmettre les cas particuliers au service des finances, de son côté, il s'assurera qu'ils soient traités dans des délais raisonnables. Pour ce qui est des nouvelles directives, à son avis celles-ci touchent à la notion d'honoraires professionnels versus employé, selon le Code du travail. Ce sont les ressources humaines avec les finances qui travaillent sur ce dossier; l'Université est sujette à des vérifications par le ministère du Revenu à cet égard et éventuellement à des pénalités.

M. Schiettekatte présente une question de la part des collègues du Département de physique au sujet des frais indirects de recherche. On veut des précisions sur la façon dont ils sont traités, répartis et redistribués.

M. Filteau explique que les frais indirects de la recherche servent à payer les dépenses générales liées à la recherche telles que l'électricité, le chauffage, etc. Les gouvernements fédéral et provincial accordent des pourcentages différents. Les frais indirects sont versés dans les revenus généraux de l'institution. Une redistribution est faite dans certains postes budgétaires. Dans certains cas, des ententes prévoient qu'une partie retourne au chercheur pour certaines activités. Il rappelle qu'il y a un manque à gagner d'environ 30 M\$ par année pour couvrir les frais indirects réels de l'institution.

En complément d'information, Mme Hébert indique que les frais indirects servent à appuyer les activités de recherche. Les frais indirects peuvent aussi servir dans certains cas à rehausser l'appui qu'on va donner à certaines initiatives de recherche, par exemple du CRSNG, mais toujours dans le contexte où ça doit appuyer des activités de recherches et non des activités générales. Le problème est

que les frais indirects qui nous sont consentis ne couvrent pas la totalité de ce qu'il en coûte pour faire de la recherche. Des représentations sont faites pour faire valoir que le manque à gagner est important.

Le recteur ajoute que pour l'UdeM les frais indirects sont évalués à moins de 20 %. Le taux de frais indirects accordé par les gouvernements est inversement proportionnel à la quantité de recherche qui est faite dans un établissement. De sorte que de petites universités reçoivent un pourcentage beaucoup plus élevé. Ainsi, le problème de l'UdeM est partagé par les grands établissements qui font beaucoup de recherche. Les établissements membres du U15 qui représentent 80 % de la recherche au Canada et qui ont tous ce problème, ont convenu de demander au gouvernement fédéral que ce pourcentage soit majoré ; ce qui n'enlève rien aux chercheurs, tout en donnant de l'oxygène aux établissements. Des signaux indiquent que peut-être d'ici quelques années on pourrait passer à une base de 25 %, ce qui représente des dizaines de millions pour l'UdeM. Il s'agit d'un enjeu important et handicapant pour les administrations universitaires. Le recteur rappelle qu'au Québec, 80 % de la dette accumulée se concentre dans les trois universités qui font le plus de recherche, c'est-à-dire les universités Laval, de Montréal et McGill.

M. Schiettekatte demande si ces montants sont catégorisés et redépensés pour le soutien indirect aux infrastructures de recherche ou à la recherche en général, ou s'ils vont dans le paiement de la dette, ou autre.

M. Filteau indique que dans le contexte où il y a un manque à gagner d'au moins 30 M\$ en frais indirects, ces sommes servent à soutenir les activités qui supportent la recherche, entre autres les bibliothèques, qui servent pour au moins 60 % les étudiants des cycles supérieurs, et les services de soutien, comme le bureau de la recherche.

M. Stafford fait part qu'un ménage a été fait dans des laboratoires du Département de physique suite à plusieurs départs à la retraite et que des équipements scientifiques se sont retrouvés dans le corridor, une situation qui dure depuis plusieurs semaines et qui n'est pas très sécuritaire. Avisée, la Direction des immeubles a répondu qu'elle ne ramasserait pas ce qui était dans les corridors, parce que selon eux ces équipements sont associés au budget pour le campus MIL. Il demande des informations à ce sujet.

M. Filteau indique qu'il y a un groupe qui est chargé de faire l'inventaire des équipements, il va les aviser de cette situation. Les équipements qui seront déménagés font partie du budget du campus MIL, et les équipements qui restent sur le campus principal font partie du budget institutionnel. Il s'agit du fonctionnement usuel.

M. David Lewis dit avoir appris que la FAS va effectuer des coupes qui toucheraient encore essentiellement les chargés de cours. Il demande au doyen de la FAS quelle est la teneur de ces coupes, pourquoi ce sont encore les chargés de cours qui sont touchés par ces coupes, et comment il se fait qu'il y ait de telles coupes maintenant qu'il y a un réinvestissement, selon ce que l'on comprend.

M. Frédéric Bouchard explique que l'on savait depuis plusieurs mois que le budget de la Faculté serait affecté par la baisse des inscriptions de l'année dernière. Au cours de l'été, certaines équipes de recrutement ont été mises à l'œuvre pour augmenter les inscriptions de l'année en cours. C'est pour cette raison qu'on a retardé l'annonce du nombre de charges de cours à l'échelle de la Faculté le plus tard possible, en fonction des nouvelles inscriptions. On s'attendait à devoir couper plus qu'on a eu à faire parce qu'on a réussi à dépasser le nombre de nouvelles inscriptions par apport à l'année dernière. Il précise qu'il n'y a pas que les chargés de cours qui sont appelés à faire cet effort. D'autres coupes ont été faites avant d'annoncer des réductions du nombre des charges de cours. On a d'abord coupé dans les programmes courts qui ne touchent pas les programmes de grades, parce que ce sont les programmes qui déstabilisent le moins l'offre de cours et qui touchent le moins d'étudiants. D'autre part, des discussions ont cours avec le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études pour faciliter les processus d'admission à des programmes à grand effectif, comme l'année préparatoire, ce qui permettrait de faciliter la gestion de l'enveloppe des chargés de cours, entre autres, qui participent beaucoup à l'année préparatoire.

Étant donné que les chargés de cours n'ont pas de représentant au niveau facultaire, M. David Lewis demande s'il serait possible d'envoyer les détails aux chargés de cours représentants de la FAS à l'Assemblée universitaire.

M. Frédéric Bouchard suggère de lui faire un rappel par courriel, il s'assurera que l'information lui sera transmise.

Mme Turgeon présente une question à M. Filteau au sujet des travaux, très bruyants, qui sont en cours autour du pavillon Marie-Victorin et qui entravent beaucoup la circulation automobile. Elle désire savoir si on a un échéancier relativement précis quant à la fin de ces travaux.

M. Filteau dit ne pas être au courant parce que c'est la Ville de Montréal qui réalise ces travaux, et l'Université n'est pas informée de leur échéancier ; cependant, d'après lui, il y en a encore pour plusieurs mois. Par ailleurs, il annonce que l'Université entreprendra certains travaux importants au pavillon Marie-Victorin, notamment des travaux en réaffectation mentionnés précédemment, et des travaux en lien avec REM, qui nécessiteront l'agrandissement de l'édicule du métro devant le pavillon. Pour ce qui est sous le contrôle de l'Université, on va essayer de faire une mitigation pour les usagers du pavillon, mais il faut s'attendre à ce que cela soit déroutant au cours des prochaines années.

AU-0591-7

FACULTÉ DE MÉDECINE : CHANGEMENT D'APPELLATION DU DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE

2017-A0021-0589^e-330 à 333

M. Charest rappelle que ce point a été abordé à la séance précédente et avait été reporté à la présente séance pour fournir réponse à la question de savoir si les professeurs du département concerné avaient été consultés sur cette question de changement de nom. Après vérification, il confirme qu'il y a effectivement eu un vote à l'assemblée du Département de psychiatrie tenue le 31 mars 2016, et qu'il y a eu un appui unanime des professeurs au changement d'appellation du Département.

En l'absence de la doyenne Hélène Boisjoly, M. Pierre Bourgouin, vice-doyen à la Faculté de médecine, confirme qu'il y a bien eu consultation des professeurs de l'assemblée du Département de psychiatrie. Il présente ensuite quatre membres du Département de psychiatrie, qui l'accompagnent, pour expliquer les raisons qui motivent ce changement de nom : François Lespérance, professeur titulaire et directeur du Département, Patricia Conrod, professeure titulaire et chercheuse, Didier Jutras-Aswad, professeur agrégé de clinique et chercheur, et François Trottier-Duclos, président de l'Association des résidents de psychiatrie de l'UdeM.

M. François Lespérance, directeur du Département de psychiatrie, explique les raisons qui ont motivé le Département à demander un changement d'appellation. Il souligne que les membres du Département sont conscients que d'autres départements et facultés participent à ces domaines, et que l'on ne voudrait pas que ce changement de nom limite les développements futurs des autres départements en ce domaine. Enfin, c'est pratique courante dans plusieurs hôpitaux à travers le monde d'avoir des services d'addictologie à l'intérieur des départements de psychiatrie, mais l'Université de Montréal serait le premier établissement au Canada qui aurait un département de psychiatrie qui s'appellerait le Département de psychiatrie et d'addictologie.

M. Didier Jutras-Aswad, mentionne que la toxicomanie est une problématique qui est encore l'objet de beaucoup de préjugés et oubliée par la recherche. Le changement d'appellation s'inscrit dans une volonté de mettre à l'avant-plan cette problématique qui, pour les professeurs de ce département, représente de plus en plus un champ important de pratique, d'enseignement et d'activités de recherche, en lien avec des réseaux qui sont souvent interdépartementaux, interfacultaires et interinstitutionnels.

Mme Patricia Conrod ajoute que le Département offre également aux étudiants de divers départements des cours axés sur les méthodes de recherche en toxicomanie et les méthodes d'intervention en toxicomanie. L'UdeM compte une masse critique de chercheurs en toxicomanie unique au Québec, et le changement d'appellation permettrait de reconnaître formellement cette force.

M. François Trottier-Duclos indique que la grande majorité des résidents de psychiatrie de l'UdeM soutient cette initiative, considérant que l'expertise développée par le Département en matière de problèmes de toxicomanie et de consommation reflète une force d'attraction tant pour les étudiants en médecine que pour les résidents des autres programmes ou les étudiants qui veulent venir en résidence en psychiatrie.

M. Schiettekatte propose un amendement à la proposition soumise, soit d'ajouter un dernier attendu qui se lirait : « Attendu le vote unanime des membres de l'assemblée du Département de psychiatrie en faveur du changement d'appellation ». La proposition est appuyée.

M. Fallu, qui estime essentiel que la demande de changement soit une volonté de l'unité, annonce qu'il votera en faveur de l'amendement.

Aucune autre intervention n'étant présentée, et le vote n'étant pas demandé, l'amendement est adopté à l'unanimité.

Mme Turgeon dit être rassurée par les collègues du Département de psychiatrie qui ont bien présenté le fondement de la demande, et du fait qu'ils appuient cette demande. Par contre, elle se dit inquiète du précédent qui ferait en sorte que d'autres départements pourraient souhaiter se renommer non pas en fonction de leur discipline, mais en fonction de leur objet d'étude. Pour cette raison, elle votera contre la proposition.

M. Arsenault se dit favorable à ce qu'on laisse les unités se renommer en fonction de leurs objets d'étude. Il votera donc pour cette proposition.

Aucune autre demande d'intervention n'étant présentée, l'Assemblée procède au vote sur la proposition de changement d'appellation du Département de psychiatrie pour Département de psychiatrie et d'addictologie, et l'adopte à la majorité par 50 voix en faveur, 5 contre et 5 abstentions.

ATTENDU les informations fournies par Mme Patricia Conrod, M. Didier Juras-Aswad et M. François Lespérance, tous professeurs titulaires au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine, et M. François Trottier-Duclos étudiant résident de ce département, lors de la séance tenue le 16 octobre 2017;

ATTENDU la présentation de la proposition de modification de l'appellation du Département de psychiatrie déposée par le directeur dudit département, M. Emmanuel Stip (2017-A0021-0589^e-331);

ATTENDU l'adoption à l'unanimité par le Conseil de la Faculté de médecine de la proposition de modification de l'appellation du Département de psychiatrie (2017-A0021-0589^e-332);

ATTENDU que la proposition de modification de l'appellation du Département de psychiatrie ne restreint pas les possibilités des autres unités qui s'intéressent à l'étude de la toxicomanie, de la dépendance ou de l'addictologie;

ATTENDU la volonté de collaboration du Département de psychiatrie à cet égard;

ATTENDU l'avis linguistique favorable émis par la directrice du Bureau de la valorisation de la langue française et de la Francophonie à propos du terme « addictologie » (2017-A0021-0589^e-333);

ATTENDU le vote unanime des membres de l'assemblée du Département de psychiatrie en faveur du changement d'appellation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et sur recommandation du Comité de la planification,

l'Assemblée universitaire :

- accueille favorablement la proposition de changement d'appellation du Département de psychiatrie pour Département de psychiatrie et d'addictologie;
- recommande au Conseil de l'Université de procéder à ce changement d'appellation.

AU-0591-8 **RECOMMANDATIONS AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ RELATIVES À LA NOMINATION DE MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES**
2017-A0021-0591^e-343

AU-0591-8.1 **NOMINATION D'UN OFFICIER DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer M. Pierre Belhumeur, vice-doyen aux sciences fondamentales à la Faculté de médecine, membre de la Commission des études à titre d'officier de cette Faculté, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2021.

AU-0591-8.2 **NOMINATION DE DEUX OFFICIERS DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer Mme Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels, et Mme Sophie Parent, vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques, de la Faculté des arts et des sciences, membres de la Commission des études à titre d'officiers de cette Faculté, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2021.

AU-0591-9 **ÉLÉMENTS DU PLAN D'ACTION DE L'UDEM EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION VISANT LES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA**
2017-A0021-0591^e-344 amendé

À l'invitation de la présidente des délibérations, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, présente les éléments du plan d'action de l'UdeM en matière d'équité, de diversité et d'inclusion visant les chaires de recherche du Canada (document 2017-A0021-0591^e-344 amendé). Ce plan d'action vise à remédier à la sous-représentation de quatre groupes désignés par le Secrétariat aux chaires de recherche du Canada — femmes, personnes en situation de handicap, membres des minorités visibles, Autochtones — en tant que titulaires de chaire, par l'atteinte de cibles d'équité d'ici décembre 2019.

M. LeBel observe que la présentation démontre que la diversité des professeurs ne représente pas la diversité de la population générale. Il évoque également un écart entre la population étudiante de premier cycle comparativement à celle des doctorants d'où proviendront les futurs

professeurs. Dans ce contexte, au lieu de se concentrer uniquement sur l'atteinte des cibles gouvernementales, pourquoi ne pas être plus proactif en implantant des mesures touchant les étudiants pour l'atteinte d'une population de doctorants-es représentative de la population générale ?

Mme Hébert explique que la démarche comporte deux étapes. D'une part, une réflexion plus large que strictement comptable doit être menée sur la façon d'appuyer plus globalement le développement d'une communauté de recherche diversifiée et responsable. Et d'autre part, des actions autour de nos pratiques auprès des chercheurs et des chercheuses et du recrutement doivent être priorisées pour atteindre les cibles d'équité en 2019. Mais le comité-conseil sur la diversité et l'équité réfléchit aussi à ce qui est en amont des chercheurs et des professeurs, les étudiants. Il est prévu de dresser un état de situation à ce niveau et, en collaboration avec le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études, de voir à mettre en place des mesures à cet égard.

En complément, la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Béliveau, confirme qu'un travail est réalisé en parallèle sur des mesures touchant la population étudiante. On constate qu'il y a maintenant plus de femmes au doctorat, cependant on ne dispose pas de données au niveau institutionnel au sujet des minorités visibles, parce que l'on ne collecte pas ces données chez les étudiants, et chez les Autochtones, on a de l'auto déclaration seulement depuis deux ans. Par contre, sur le plan sectoriel, par exemple dans les domaines des sciences et génie, la proportion de femmes est encore nettement inférieure. On s'intéresse donc à cet enjeu dans le cadre des réflexions et actions en la matière.

En complément, M. LeBel avise qu'en médecine vétérinaire, on constate une parité hommes-femmes au niveau des cycles supérieurs, ce qui peut sembler bien, cependant au premier cycle le ratio est de 9 femmes pour 1 homme. Donc il est important de mettre les choses en perspective, et de ne pas se concentrer seulement sur le prorata de la population des professeurs. Il se réjouit d'entendre qu'il y aura des mesures mises en place en parallèle, au lieu de seulement travailler sur les cibles mentionnées.

Mme Hébert indique que dans certains domaines, par exemple en sciences et en génie où la représentation des femmes et de certains groupes désignés est inférieure et même se détériore, des activités particulières ont été initiées pour susciter des vocations chez les groupes désignés.

M. Arsenault se dit fier que l'Université s'engage dans cette démarche. Il fait part d'une problématique qui touche les chercheuses : elles acceptent trop de services internes au détriment de leur dossier de publication, ce qui fait qu'elles hésitent à présenter leur candidature. Est-ce qu'on a un moyen de les joindre et de les inviter à présenter leur candidature ?

Mme Hébert indique qu'une des caractéristiques qui ressortaient dans le cadre du travail fait par le comité-conseil est que beaucoup de services à la clientèle sont offerts par les chercheuses plutôt que par les chercheurs, ce qui a pour effet de diluer leur focus sur leur programmation de recherche. On veut mettre en place un programme de mentorat de manière à aider les chercheuses à mieux équilibrer les priorités et aussi à développer des aptitudes à la négociation. On croit que tous les titulaires de chaire devraient avoir un mentor, mais avec une attention particulière quand ce sont des candidats des groupes désignés.

M. Burke, qui a participé au montage d'un dossier de chaire pour un chercheur autochtone, dit avoir trouvé difficile de comprendre le processus décisionnel, les directives et les priorités. De plus, dans le cadre de ce montage, on a réalisé que les jeunes docteurs-es autochtones font beaucoup de services pour la communauté qui ne sont pas reconnus par le système d'évaluation interne. À son avis, sans parler de discrimination positive, il va falloir être soit plus flexible ou plus créatif, comme cela a été fait dans le passé avec d'autres groupes, pour prendre en considération cette réalité. Enfin, il demande si l'on prévoit établir des priorités pour les Autochtones, comme l'a fait l'Université de Windsor, et si l'Université a des postes à combler.

Mme Hébert confirme qu'il y aura des priorités en lien avec les quatre thématiques transversales présentées à l'Assemblée l'année dernière. Une description de chaire pourrait se faire à l'intérieur du projet intitulé « Comprendre et créer », qui pourrait toucher quelques facultés qui veulent

décider de recruter un professeur autochtone qui pourra alors être arrimé à un grand environnement interdisciplinaire et diversifié. Pour les Autochtones, on a un devoir moral d'appuyer le développement de thématiques qui touchent les patrimoines, les récits, l'*empowerment*, la décolonisation.

M. Hébert pense qu'il y a probablement une sous-déclaration en ce qui concerne les minorités visibles et est d'avis qu'il faudrait fournir aux chercheurs et aux titulaires de chaire la définition opérationnelle de cette catégorie qui détaille les différents groupes. Il y a probablement des gens qui, s'ils connaissaient cette définition opérationnelle, se déclareraient dans ce groupe désigné.

Mme Hébert se dit d'accord avec le commentaire de M. Hébert. Cela sera fait cet automne en collaboration avec les ressources humaines. Ceci dit, une personne peut faire le choix de ne pas se déclarer comme membre d'une minorité, et on ne peut pas corriger en ce sens une déclaration, cependant on va s'assurer que toute l'information est transmise au corps professoral.

M. Schiettekatte demande s'il est possible d'envisager d'étendre la formation obligatoire sur les biais inconscients, qui est offerte au comité qui évalue les chaires, à tous les comités de nomination ou de sélection de l'Université.

Mme Hébert répond qu'il est très probable qu'il soit recommandé dans le plan d'action que cette formation soit élargie à tous les évaluateurs internes.

M. Frédéric Bouchard insiste sur l'importance de bien communiquer la réflexion pour expliquer qu'au-delà de la directive gouvernementale ou même de la responsabilité morale, c'est une question d'excellence académique de s'assurer que toutes les candidatures, en particulier celles qui émanent des communautés sous-représentées – pour lesquelles statistiquement il n'y a pas de raison de croire que l'on devrait se retrouver avec moins de candidats, compte tenu du bassin que l'on a –, se rendent jusqu'au comité. Un plan de communication doit faire valoir que c'est fondamentalement une question d'équité, mais aussi d'excellence, de manière à éviter que l'on se retrouve avec ce commentaire sur les quotas et les procès d'intention de nivellement par le bas qu'on pourrait vouloir apposer aux décisions.

Mme Hébert indique qu'un plan de communication est une exigence prévue dans le processus, et on le réfléchit en ce sens, et dans le contexte de la réflexion amorcée avant la directive gouvernementale. La mise en valeur du plan d'action va continuer à se déployer au-delà de l'échéance fixée par le Secrétariat des chaires pour décembre 2018. Ceci dit, tous ont une responsabilité en regard de ce plan d'action. Il faut que la communauté comprenne qu'il y a une valeur ajoutée réelle à la génération et à la mobilisation des connaissances.

Mme Laplante se réjouit des mesures prises pour obtenir une plus grande diversité dans l'attribution des chaires ; et aussi de la formation sur les biais inconscients, soulignant cependant les difficultés de voir ces biais cognitifs. Elle évoque que la vice-rectrice avait mentionné dans une présentation précédente la possibilité d'avoir une personne sur les comités d'évaluation chargée d'assurer le respect des principes d'équité. Elle demande pourquoi on n'a pas retenu cette option.

Mme Hébert confirme que cela a été fait. L'adjointe de la vice-rectrice, qui sera présente lors des travaux du comité, est chargée de s'assurer que les comités ont fait leur évaluation aux biais cognitifs, mais aussi de rappeler la présence de ces biais au moment où on amorce la discussion.

En lien avec le commentaire de M. Frédéric Bouchard, M. Saul pense qu'il ne s'agit pas simplement de communiquer, mais aussi d'avoir de la part des autorités universitaires une expression très claire à l'effet que le critère principal dans des nominations académiques, c'est la compétence. Après la compétence, entre deux dossiers égaux, on applique une sélection basée sur les critères sociopolitiques comme ceux dont on parle. À sa connaissance, l'Université ne pratique pas la discrimination positive et elle ne doit pas se la faire imposer, elle doit la combattre. Si nous nous faisons imposer la discrimination positive, on va penser que nous sélectionnons sur les bases de l'identité (*identity politic*).

Mme Hébert souligne que sa présentation fait mention des deux étapes. La première étape qui détermine si on peut ou non progresser vers d'autres types d'évaluation, donc l'étape déterminante,

c'est l'évaluation scientifique par un comité de pairs issus du Collège d'évaluateurs. Le comité de pairs issus du collège évalue seulement l'excellence scientifique appropriée pour la chaire. Et uniquement chez les candidats qui ont le niveau d'excellence requis on applique d'autres critères, dont les priorités institutionnelles parmi lesquelles on retrouve les groupes d'équité et de diversité. Donc ne seront retenus que ceux qui auront le niveau d'excellence scientifique requis pour la chaire.

M. Charest fait un lien avec le même type de problématique à laquelle on a réfléchi il y a une vingtaine d'années à l'égard de la place des femmes dans le corps professoral. À cette époque les femmes représentaient environ 20-25 % du corps professoral, aujourd'hui on est rendu à environ 37-38 % de présence féminine tous statuts confondus. Quand on regarde par statut, on voit que l'on est en train d'atteindre la parité, et cela s'est fait sans que le niveau ait baissé. À son avis, l'histoire montre que nous pouvons à la fois nous donner des objectifs institutionnels d'envergure et maintenir un recrutement de candidatures d'excellent niveau.

Revenant à l'intervention de M. Saul, M. Fallu ne croit pas que la discrimination positive est nécessairement une mauvaise chose en soi. Le concept de compétence égale est un beau concept en théorie, mais pas dans les faits, rien n'est pareil. Il y a des compétences qui peuvent être qualitativement différentes et qui sont aussi le reflet d'une iniquité, d'une structure. Il n'y a aucune raison de penser qu'il devrait y avoir moins de femmes. Il croit que ça peut être une bonne chose d'avoir des quotas pour rétablir les iniquités structurelles. À son avis les deux façons de faire sont à considérer.

En conclusion, Mme Hébert rappelle que le processus d'évaluation comporte deux étapes, en commençant par l'évaluation scientifique, qui est déterminante. Elle revient sur l'importance qu'il y ait une formation aux biais inconscients au moment de l'évaluation scientifique pour qu'il y ait réellement une évaluation de l'excellence objective, ou qu'il y ait le moins d'interférences des biais que nous avons intégrés au fil des années. Mais par la suite, après que l'excellence a été démontrée, il est normal que d'autres critères entrent en jeu parce qu'il y a beaucoup plus de candidatures d'excellence que de chaires disponibles.

Le recteur se dit heureux de constater l'enthousiasme des professeurs autour de la diversité en recherche. Il souligne que cette diversité s'applique également à tous les aspects de la vie universitaire et à toutes les catégories de membres de cette communauté.

AU-0591-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 6 novembre 2017, à 14 heures.

AU-0591-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 45.